Nations Unies CTOC/COP/2022/2

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
22 juillet 2022
Français
Original : anglais

Onzième session
Vienne, 17-21 octobre 2022
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*
Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant : Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport vise à informer la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à sa onzième session, des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, depuis la dixième session de la Conférence, en octobre 2020.

2. Le Protocole relatif à la traite des personnes compte au total 178 Parties, aucun autre État n'y ayant adhéré depuis la dixième session de la Conférence des Parties.

3. L'ONUDC met en œuvre une stratégie globale de lutte contre la traite des personnes visant à promouvoir et appuyer l'application du Protocole par l'établissement de politiques et de normes, le développement des connaissances, la coopération et la coordination interinstitutions, ainsi que la coopération technique. Les activités de coopération technique consistent à fournir une assistance législative aux États, à élaborer des stratégies et des mesures de coordination nationales, à mener des travaux de recherche et collecter des données sur la traite des personnes, à aider les États à renforcer leurs mesures de justice pénale, à promouvoir la coopération

* CTOC/COP/2022/1.

Merci de recycler

internationale, à encourager la prévention de la criminalité et la sensibilisation, et à améliorer la protection et l'accompagnement des victimes.

4. À sa dixième session, la Conférence a pris acte des activités menées par l'ONUDC en adoptant la résolution 10/3 sur l'application effective du Protocole relatif à la traite des personnes, dans laquelle elle a demandé à l'ONUDC de continuer à s'acquitter de son mandat en lien avec le Protocole, notamment en fournissant, sur demande, une assistance technique adaptée, accessible et efficace.

5. En 2021, dans le cadre de son programme mondial contre la traite des personnes, l'ONUDC a formé 2 776 praticiens de la justice pénale (1 138 femmes et 715 hommes, ainsi que 919 personnes lors d'activités pour lesquelles aucune ventilation par sexe n'était disponible), et fait bénéficier au moins 49 pays d'activités de coopération technique ciblées au niveau national. Le principal objectif de son assistance était de renforcer les capacités dont disposaient les pays pour obtenir des résultats durables et améliorer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre la traite des personnes. Les conséquences à court terme de cette assistance ont été visibles en Colombie, par exemple, où une série de stages de formation à l'utilisation d'un mécanisme national de détection et de renvoi d'affaires de traite des personnes – qui concernaient en particulier des Vénézuéliens – a donné lieu à trois opérations menées par les services de détection et de répression et à une inspection du travail, qui ont à leur tour permis l'arrestation de 17 personnes suspectes et le sauvetage de 63 victimes de traite, dont 40 avaient fait l'objet d'exploitation par le travail et 23, dont 7 enfants, d'exploitation sexuelle. D'autres illustrations des retombées des diverses initiatives et projets de l'ONUDC émaillent le rapport.

6. Dans le cadre de son action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a formé, à ce jour, 1 488 acteurs de la justice pénale (553 femmes et 933 hommes, ainsi que 2 personnes pour lesquelles l'information sur le genre n'était pas disponible) dans le cadre d'initiatives d'assistance technique organisées à l'intention de six pays. La priorité donnée à l'amélioration de la représentation des femmes et à la promotion d'une justice pénale tenant compte des questions de genre permet de placer plus fréquemment les femmes en première ligne de la lutte contre la criminalité et de la protection des droits.

7. Grâce à l'initiative régionale intitulée « Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows » (Transformer les alertes en mesures de justice pénale destinées à lutter contre la traite des personnes au sein des flux migratoires), qui vise à durcir les mesures de justice pénale prises contre la traite des personnes au sein des mouvements migratoires mixtes en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, 12 enquêtes ont été ouvertes pour traite des personnes et 22 victimes secourues en 2021.

II. Activités destinées à aider les États à appliquer le Protocole

A. Élaboration de normes et de politiques, développement des connaissances et coopération et coordination interinstitutions

8. L'ONUDC a continué à aider les organes et mécanismes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales régionales, par des conseils et un appui fondé sur des connaissances, à promouvoir et réaliser les objectifs du Protocole relatif à la traite des personnes et à encourager les synergies et les partenariats dans ce domaine.

1. Appui aux organes intergouvernementaux

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

9. Dans sa résolution 10/3, la Conférence a demandé à l'ONUDC de poursuivre ses travaux en lien avec le Protocole et l'a prié d'établir et de lui soumettre, pour

qu'elle l'examine à sa onzième session, un rapport sur des mesures nationales de justice pénale efficaces, le traçage des flux financiers illicites et des démarches centrées sur les victimes. N'ayant pas reçu les ressources supplémentaires nécessaires pour produire un rapport distinct sur ces questions, l'ONUDC s'est efforcé de faire figurer dans le présent rapport des informations sur ses travaux récents dans ce domaine.

10. Pour faciliter les travaux du Groupe de travail sur la traite des personnes à sa onzième réunion, qui s'est tenue à Vienne les 12 et 13 octobre 2021, l'ONUDC a établi des documents d'information sur des stratégies efficaces pour lutter contre l'utilisation des technologies en vue de faciliter la traite des personnes et pour prévenir la traite et enquêter sur ce type d'infraction (CTOC/COP/WG.4/2021/2), et sur les mesures destinées à renforcer les politiques de passation des marchés publics aux niveaux national, régional et international (CTOC/COP/WG.4/2021/3).

11. Pour faciliter les travaux du Groupe de travail à sa douzième réunion, qui s'est tenue à Vienne les 29 et 30 juin 2022, l'ONUDC a établi des documents d'information sur les orientations concernant l'adoption de mesures de justice pénale appropriées pour les personnes qui ont été contraintes de commettre des infractions du fait de leur condition de victimes de la traite (CTOC/COP/WG.4/2022/2) et sur les meilleures pratiques en matière d'enquêtes conjointes et de poursuites spécialisées (CTOC/COP/WG.4/2022/3).

12. Afin de faire mieux connaître le programme de lutte contre la traite et de soutenir les efforts déployés par les États dans ce domaine, l'ONUDC s'est efforcé de continuer à donner la priorité aux questions les plus importantes, notamment à celles qu'il avait abordées lors des manifestations de sensibilisation organisées en marge de la dixième session de la Conférence des Parties. Il s'agissait notamment des questions de la non-sanction des victimes de la traite, de la traite des personnes à des fins de travail forcé et des nouvelles tendances de la traite, qui ont ensuite été mises en avant dans le cadre d'opérations de sensibilisation ciblées, en 2021, dans les documents destinés à l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, et pendant les négociations des États Membres sur la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial (résolution 76/7 de l'Assemblée générale, annexe).

13. Après le lancement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, à la dixième session de la Conférence des Parties, l'ONUDC s'est employé à y faire participer davantage les parties prenantes non gouvernementales, par exemple en organisant des séances d'information sur le processus d'examen à l'intention des organisations de la société civile. Il a également ajouté une section sur la traite des personnes dans son guide intitulé *Toolkit on Stakeholder Engagement: Implementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime* (Guide pratique sur la participation des parties prenantes : application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), qui vise à faire mieux comprendre le processus d'examen aux acteurs non gouvernementaux et qui a ensuite été mis en pratique à titre expérimental dans le cadre d'une série de séances de formation régionales.

14. En outre, l'ONUDC a contribué à promouvoir la participation des parties prenantes de la société civile au tout premier dialogue constructif, qui a suivi la conclusion de la douzième réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes, le 1er juillet 2022, conformément aux procédures et règles de fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application. Ce dialogue constructif a rassemblé un nombre important de parties prenantes non gouvernementales et facilité un débat sur la prestation de services aux victimes ayant commis des infractions du fait de leur condition de victimes de la traite et sur la contribution apportée par la société civile aux enquêtes et poursuites spécialisées ainsi qu'à l'examen de l'application du Protocole. Le résumé de la présidence sera mis à disposition à la onzième session dans un document de séance (CTOC/COP/2022/CRP.3).

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

15. À sa trentième session, tenue du 17 au 21 mai 2021 et reprise du 8 au 10 décembre 2021, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui a ensuite été adopté par l'Assemblée générale (résolution 76/7).

16. Pour promouvoir le Protocole relatif à la traite des personnes et diffuser des pratiques prometteuses relatives à son application, l'ONUDC a coorganisé plusieurs réunions d'experts en marge de la session, notamment les manifestations intitulées « Addressing increased protection and assistance needs of refugees and displaced persons vulnerable to trafficking in persons in Jordan and Lebanon » (Répondre aux besoins accrus de protection et d'assistance des réfugiés et des personnes déplacées exposés à la traite des personnes en Jordanie et au Liban) ; « Strengthening the capacity of criminal justice practitioners in the Americas to combat human trafficking in the context of migration flows: how to incorporate international standards in the national response » (Renforcer les capacités dont disposent les praticiens de la justice pénale dans les Amériques pour lutter contre la traite des personnes dans le contexte des flux migratoires : comment intégrer les normes internationales dans les mesures prises au niveau national) ; et « Enhancing capacities of the security and criminal justice sector to Human Trafficking in Latin America and the Caribbean: a multisectoral response » (Renforcer les capacités du secteur de la sécurité et de la justice pénale face à la traite des personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes : une réponse multisectorielle), et il y a contribué.

17. Pendant la trente et unième session de la Commission, qui s'est tenue du 16 au 20 mai 2022, l'ONUDC a de nouveau coorganisé plusieurs réunions d'experts et manifestations de haut niveau, notamment celles intitulées « Operationalizing engagement in the Blue Heart Campaign » (Participer concrètement à la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains) et « Promoting the role and voice of women in countering human trafficking and migrant smuggling in Asia and the Middle East » (Promouvoir le rôle des femmes et faire entendre leur voix dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Asie et au Moyen-Orient), et il y a contribué.

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

18. Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu à Kyoto (Japon) du 7 au 12 mars 2021, a donné lieu à la « Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Au paragraphe 81 de la Déclaration, les États ont exprimé leur détermination à redoubler d'efforts pour prévenir, contrer et combattre la traite des personnes, notamment en soutenant la collecte et la mise en commun de données, selon qu'il convenait, grâce à l'assistance technique fournie par l'ONUDC, en s'attaquant aux facteurs qui exposaient les personnes à la traite, en repérant et démantelant les réseaux de traite, et en exerçant un effet dissuasif sur la demande qui donnait lieu à l'exploitation et à la traite. Pour contribuer au débat thématique du Congrès, l'ONUDC a établi un document d'information sur les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité (A/CONF.234/11).

Assemblée générale

19. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a fourni un appui technique aux États Membres dans le cadre de débats qui ont donné lieu à l'élaboration et à l'adoption de résolutions de l'Assemblée générale relatives à la traite des personnes et à l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

20. À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/158, sur la traite des femmes et des filles, dans laquelle elle a demandé à tous les gouvernements d'ériger en infraction pénale la traite des êtres humains sous toutes ses formes, exhorté les gouvernements à renforcer les mesures destinées à éliminer la demande liée au tourisme sexuel, et demandé aux États Membres de tenir compte des difficultés que soulevaient les nouvelles méthodes de recrutement des victimes de la traite des êtres humains, telles que l'utilisation abusive d'Internet par les trafiquants, et de prendre des mesures pour mettre au point des campagnes de sensibilisation ciblées.

21. Toujours à sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/195, sur l'adoption de mesures efficaces et le renforcement et la promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains. Dans cette résolution, elle a prié instamment les États Membres d'envisager de renforcer les cadres législatifs afin de prévenir et de combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et le trafic d'organes humains, en érigeant ces pratiques en infractions et en amenant les auteurs à répondre de leurs actes.

22. À la même session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/283, sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Dans cette résolution, l'Assemblée a fixé les dates, les modalités et le déroulement de la troisième évaluation du Plan d'action mondial, qui comprendrait deux tables rondes portant respectivement sur les problèmes persistants en ce qui concerne la traite, notamment la traite des femmes et des enfants, en particulier des filles, à des fins d'exploitation sexuelle, et sur les questions émergentes, telles que l'utilisation abusive des technologies de l'information et de la communication pour faciliter la traite dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

23. À sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/7, intitulée « Déclaration politique de 2021 sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ». Outre qu'elle a réaffirmé son appui résolu au fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et mesuré l'importance du rôle que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes jouait dans le système des Nations Unies, l'Assemblée a estimé qu'il fallait combler l'écart entre les engagements énoncés dans le Plan d'action mondial et leur mise en œuvre par les États Membres, et mettre en place un dispositif de suivi et de réexamen systématiques de tous les engagements souscrits à cette réunion de haut niveau.

24. Toujours à sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/141, sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes, dans laquelle elle a considéré qu'il importait d'étudier le lien entre migration et traite de personnes en vue de poursuivre l'action menée pour protéger les travailleuses migrantes contre la violence, la discrimination, l'exploitation et les mauvais traitements, et pour offrir des soins, une assistance et des services appropriés aux victimes, quel que soit leur statut migratoire. Elle a engagé les États à protéger les travailleuses migrantes, notamment les travailleuses domestiques, contre la traite, en mettant en œuvre des programmes et des politiques de prévention et en leur fournissant une protection, un accès à la justice et une aide médicale et psychologique, selon que de besoin.

25. À la même session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/186, sur l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes, dans laquelle elle a demandé la ratification universelle du Protocole relatif à la traite des personnes et souligné qu'il importait que le Plan d'action mondial soit appliqué intégralement. Elle a également demandé aux États Membres de tenir compte des nouvelles méthodes de recrutement des victimes potentielles de la traite des

personnes, telles que l'utilisation d'Internet par les trafiquants, en particulier pour recruter des enfants. Elle a en outre demandé aux États Membres, aux organisations internationales, aux associations de la société civile et au secteur privé d'intensifier et d'appuyer, au moyen de partenariats, selon qu'il conviendrait, les activités de prévention dans les pays d'origine, de transit et de destination en se concentrant à l'échelle nationale et mondiale sur la demande et sur les chaînes d'approvisionnement, qui étaient à l'origine de toutes les formes de traite, et sur les biens et services résultant de la traite des personnes.

26. L'ONUDC a contribué activement aux préparatifs de la troisième évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui s'est tenue en novembre 2021, notamment en dispensant des avis d'experts à ses cofacilitateurs, pour les aider. L'ONUDC, qui assurait en 2021 la coprésidence du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a également dirigé l'élaboration d'un document conjoint du Groupe sur l'évaluation, proposant aux États Membres des recommandations pragmatiques essentielles afin qu'ils améliorent l'efficacité de leur lutte contre les problèmes prioritaires liés à la traite des personnes.

27. L'ONUDC a contribué et participé au premier Forum d'examen des migrations internationales, qui s'est tenu du 17 au 20 mai 2022, notamment en accueillant conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) une table ronde formelle qui a abordé, entre autres objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les questions de la prévention, de la lutte et de l'élimination de la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales. Il a également organisé, pour le compte du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, une manifestation parallèle sur une note d'information traitant de la lutte contre la vulnérabilité à la traite des personnes. Il a en outre contribué, par des recommandations de fond concernant la traite des personnes, à la déclaration sur les progrès réalisés, qui a été adoptée à l'unanimité par tous les États Membres.

28. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a également continué d'apporter des contributions de fond et un appui rédactionnel aux rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, notamment sur les migrations internationales et le développement (A/75/292), sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/63), et sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272).

Conseil de sécurité

29. En octobre 2020, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2546 (2020), sur le trafic de migrants et la traite d'êtres humains ayant le territoire libyen et le large des côtes libyennes comme destination, zone de transit ou point de départ. Dans cette résolution, il a réaffirmé qu'il fallait mettre fin à l'expansion actuelle du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains en Méditerranée au large des côtes libyennes qui mettaient des vies en danger. Par la suite, dans sa résolution 2570 (2021), adoptée en avril 2021, le Conseil s'est déclaré à nouveau gravement préoccupé par le trafic de migrants et de réfugiés et par la traite d'êtres humains qui sévissaient sur le territoire libyen.

2. Participation aux mécanismes de coordination et de coopération interinstitutions et régionales

30. L'ONUDC collabore étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales appartenant ou non au système des Nations Unies et agit à la fois aux niveaux international et régional. Il a signé plusieurs mémorandums d'accord avec des organisations dont les activités principales et les compétences touchaient à

la prévention de la traite des personnes et à la lutte contre ce fléau. Il a en outre participé activement aux travaux d'organisations de la société civile et d'universités sur ce thème pour améliorer les stratégies de lutte contre la traite, et continué à contribuer aux travaux de forums internationaux et régionaux, notamment à la vingt et unième conférence de l'Alliance contre la traite des personnes, organisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes

31. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a dirigé des activités visant à développer et élargir le Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes et à coordonner ses travaux, notamment en assurant sa coprésidence en 2021 et 2022 (respectivement avec le HCR et le Centre international pour le développement des politiques migratoires). Sous la coordination de l'ONUDC, le Groupe a renforcé la cohérence des politiques de diverses organisations internationales spécialisées et aidé les États, la société civile et les praticiens à mettre en place des interventions multipartites, son vaste réseau et sa couverture étendue ayant permis de créer des synergies entre les entités, y compris au niveau national. L'ONUDC a fait fonctionner un secrétariat pour assurer une coordination entre des membres de plus en plus nombreux, ainsi que la productivité du Groupe. Entre 2021 et 2022, quatre nouvelles entités ont rejoint le Groupe de coordination : le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés (2021), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants (2021), le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences (2021) et l'Université des Nations Unies (2022).

32. À la suite de la première réunion du Groupe de coordination au niveau de la direction des organismes et organisations partenaires des Nations Unies, qui s'est tenue en mai 2018, l'ONUDC a continué d'assurer la coordination permanente et le secrétariat du Groupe. Le 15 décembre 2020, lors de la deuxième réunion de ces dirigeants, le premier plan d'action du Groupe a été approuvé à l'unanimité. Ce plan d'action s'articule autour de six axes : établir une base d'éléments factuels, s'attaquer aux principaux facteurs de la traite, garantir une approche fondée sur les droits humains, mettre en œuvre les mesures existantes et faire répondre les trafiquants de leurs actes, décourager la demande, et systématiser la coopération et les partenariats multipartites. Il a inspiré le plan de travail du Groupe pour 2021-2022, et l'action menée par l'ONUDC pour renforcer la cohérence des politiques et la cohésion des activités de lutte contre la traite.

33. À l'occasion du vingtième anniversaire du Protocole relatif à la traite des personnes, le Groupe de coordination a publié un examen analytique de l'application du Protocole à l'échelle mondiale au cours de ces deux décennies. Ce rapport visait à guider l'ensemble des acteurs de la lutte contre la traite des personnes en les aidant à recenser les principaux succès et les principales lacunes de leur action, ainsi que les domaines dans lesquels les résultats obtenus pourraient contribuer à l'élimination de ce fléau, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

34. Conformément à son mandat, le Groupe de coordination a continué de participer aux mécanismes intergouvernementaux concernés. En 2021, il a joué un rôle essentiel d'appui à la troisième évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, en mobilisant des participants pour l'audience multipartite sur l'évaluation. Il a également fourni aux États un document conjoint sur l'évaluation, qui comprenait des recommandations en faveur de la lutte contre les causes profondes de la traite des personnes, de la prise en compte des conséquences des crises sur ce fléau et sur ses victimes, et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains et centrée sur les victimes dans toutes les interventions, notamment par l'application du principe de non-sanction pour les victimes de la traite commettant des infractions en conséquence directe de leur condition.

35. Le Groupe d'appui aux politiques du Groupe de coordination a suivi de près les conséquences du conflit en Ukraine, afin de coordonner les orientations politiques de ses institutions membres en matière de lutte contre la traite des personnes. Cela a donné lieu à l'expression collective d'une inquiétude quant au risque d'augmentation de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle (considérée comme une violence sexuelle liée au conflit), ainsi que de l'exploitation et des violences en ligne. Le Groupe de coordination a également publié un communiqué de presse conjoint présentant des faits et des recommandations essentiels pour les États, concernant la coordination et le renforcement des mesures prises pour prévenir et combattre la traite.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

36. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué à jouer un rôle actif au sein du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Entité des Nations Unies responsable de la réalisation de l'objectif 10 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales), la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'ONUDC a fourni des avis d'experts et des contributions sur la traite des personnes pour les produits du Réseau – déclarations de politique générale, documents de position et outils et instruments techniques –, en concertation avec les services concernés du siège et des bureaux extérieurs de l'ONUDC.

37. En outre, l'ONUDC a veillé à être représenté de manière cohérente dans les réseaux sur les migrations en cours de création aux niveaux régional et national, et il a facilité les examens régionaux menés en 2020 et 2021.

38. L'ONUDC a également contribué à créer et à faire fonctionner le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui est actuellement le seul mécanisme de financement entièrement consacré au soutien de l'action collective en faveur des migrations et à la promotion d'un climat de confiance mutuelle, de détermination et de solidarité entre les États et avec les autres parties prenantes, garantie de migrations sûres, ordonnées et régulières.

39. En outre, l'ONUDC a déployé des efforts considérables pour préparer le premier examen mondial de l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières lors du Forum d'examen des migrations internationales, qui s'est tenu du 17 au 20 mai 2022, en s'appuyant sur les examens régionaux entrepris au cours de la période précédente. En particulier, il a facilité l'organisation de consultations multipartites en amont du Forum, notamment sur la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales, tout en mettant à disposition ses compétences techniques pour la rédaction d'une déclaration multilatérale sur les progrès réalisés en vue de l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur la voie à suivre.

40. La déclaration sur les progrès réalisés, qui a été adoptée au Forum d'examen des migrations internationales, fait expressément référence à la traite des personnes, soulignant la nécessité d'intensifier la coopération bilatérale, régionale et internationale en matière d'enquêtes, de poursuites et de sanctions dans les affaires de traite des personnes, et de permettre une détection, une protection et une assistance efficaces des migrants qui en sont victimes.

Coopération avec les organisations et mécanismes régionaux

41. En Europe, l'ONUDC a collaboré étroitement avec l'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Il est membre de l'Équipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance contre la traite des personnes, dirigée par l'OSCE, et participe activement à ses réunions annuelles, ainsi qu'à la conférence annuelle de l'Alliance de l'OSCE contre la traite des personnes.

42. En Amérique latine, l'ONUDC a participé aux travaux du groupe de protection lié à « Response for Venezuelans », la plateforme de coordination régionale pour les migrants et les réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela, dirigée au niveau régional par l'OIM et le HCR.

43. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'ONUDC a continué de contribuer au Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Avec les 48 autres membres du Processus, il a participé activement à une concertation de haut niveau sur les politiques à mener et à des activités pratiques de renforcement des capacités, notamment dans le cadre du Bureau régional d'appui, de ses groupes de travail et de l'Équipe spéciale sur la planification et la préparation. En avril 2021, l'ONUDC et le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique ont publié, en partenariat avec le Bureau régional d'appui du Processus de Bali, un nouveau dossier de recherche sur la corruption, présentée comme un fléau propice au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes dans la région du Processus de Bali, dans lequel l'accent était mis sur l'Asie du Sud-Est. Ce rapport décrivait comment la corruption se manifestait dans toutes sortes de contextes, depuis le recrutement et les premières prises de contact avec les victimes de la traite jusqu'à la facilitation des passages aux contrôles d'immigration aux frontières terrestres, maritimes ou aériennes, en passant par l'entrave aux procédures de justice pénale.

44. En Afrique de l'Ouest, pour renforcer la collaboration et créer une plateforme de coopération entre les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest destinée à lutter contre la criminalité transnationale organisée dans la région, l'ONUDC a organisé une activité d'échanges entre pairs à l'intention des agents des services de détection et de répression de Côte d'Ivoire et du Nigéria s'occupant de traite des personnes et de trafic de drogues. Cette activité d'une semaine, qui s'est tenue du 8 au 12 novembre 2021, s'inscrivait dans le cadre d'un projet intitulé « Organized crime: West African response to trafficking » (Criminalité organisée : la lutte de l'Afrique de l'Ouest contre les trafics). On s'attend à ce que la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Nigéria soit plus efficace pour les arrestations, l'extradition et le recouvrement du produit du crime, notamment par la mise en place d'une plateforme de coopération efficace, y compris dans le domaine de la traite des personnes.

45. En Afrique australe, au cours de la période considérée, l'ONUDC a établi un partenariat avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans trois domaines clefs : la collecte de données sur la traite des personnes destinées à étayer les politiques adoptées par les États Membres ; la constitution de partenariats axés sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants, notamment l'appui à des opérations fondées sur le renseignement, avec l'aide de l'Organisation de coopération régionale des chefs de police d'Afrique australe et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ; et la mobilisation et le renforcement des réseaux professionnels de procureurs, d'agents des services d'immigration, de juges et de magistrats, le but étant de mettre des connaissances et des expériences en commun. L'ONUDC et la SADC ont également organisé des réunions conjointes au niveau régional afin de s'assurer que les questions, qui étaient principalement de nature transnationale, soient traitées de manière cohérente et concertée.

3. Élaboration d'outils de connaissance, d'outils normatifs et de directives de politique générale

46. L'ONUDC a continué de produire, à l'intention des praticiens, des documents normatifs spécialisés destinés à fournir des orientations pour détecter les cas de traite des personnes, mener des enquêtes à leur sujet et poursuivre les responsables, ainsi que pour protéger les victimes de la traite et les migrants vulnérables et leur prêter assistance.

47. L'ONUDC a également mis au point, au sein du portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), le portail de connaissances sur la traite des personnes, qui se compose de trois bases de données : une base de données sur la jurisprudence, qui contenait, en juillet 2022, 1 575 affaires de traite des personnes provenant de 115 juridictions ; une base de données sur la législation, qui contenait 621 textes législatifs provenant de 156 pays ; et une base de données bibliographiques, qui contenait 135 entrées. Le portail SHERLOC est un outil destiné aux enquêteurs de police, aux procureurs et aux juges ; un outil de suivi pour les décideurs ; un outil de sensibilisation du public et des médias ; et un outil d'information pour les chercheurs et tous ceux qui luttent contre la traite des personnes.

48. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a également mis en place le premier centre de connaissances sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, une plateforme spécialisée en ligne et un outil de dimension mondiale qui vise à améliorer la gestion des connaissances en permettant une diffusion virtuelle, à l'échelle mondiale, de connaissances techniques spécialisées et en stimulant le vaste réseau de praticiens géré par l'ONUDC. Cette plateforme permet de mieux récupérer, stocker et mettre en commun les connaissances afin de promouvoir la collaboration, l'apprentissage et l'innovation.

49. En décembre 2020, l'ONUDC a publié une analyse de jurisprudence, *Female Victims of Trafficking for Sexual Exploitation as Defendants* (Femmes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle et accusées d'infractions). Cette analyse sur les femmes à la fois victimes et accusées, qui repose sur les droits humains et tient compte de la dimension de genre, a permis d'améliorer les connaissances sur le traitement judiciaire équitable. Réalisée à partir d'un examen de la jurisprudence et de la documentation relatives à 42 affaires relevées dans 14 pays, elle a porté sur les caractéristiques des relations que les victimes-accusées entretenaient avec les principaux trafiquants, sur les divers mobiles de leurs infractions et sur le rôle joué par les victimes et les délinquants.

50. En octobre 2021, l'ONUDC a publié un recueil intitulé *Compendium of Promising Practices on Public-Private Partnerships to Prevent and Counter Trafficking in Persons* (Recueil de pratiques prometteuses sur les partenariats public-privé visant à prévenir et combattre la traite des personnes). Ce recueil, qui met en lumière les chances à saisir et les obstacles à surmonter lorsqu'il s'agit de créer et de faire fonctionner des partenariats public-privé visant à lutter contre la traite des personnes, constitue un outil utile pour les pouvoirs publics et les entités du secteur privé qui souhaitent mettre en place ce type d'initiatives.

51. Dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a élaboré une publication intitulée *UNODC Toolkit for Mainstreaming Human Rights and Gender Equality into Criminal Justice Interventions to Address Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants* (Guide pratique de l'ONUDC pour l'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes dans les interventions de justice pénale menées pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants). Lancé le 17 février 2021, ce guide donne aux experts de la justice pénale des orientations pour prendre des mesures fondées sur les droits humains et l'égalité des sexes face à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants.

52. En partenariat avec la Cour suprême de Thaïlande, l'ONUDC a traduit en thaï le document intitulé *Questions de preuve dans les affaires de traite des personnes : précis de jurisprudence* et l'a publié le 30 octobre 2020, après avoir formé 35 juges thaïlandais.

53. En mars 2022, le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique australe a publié *Typical Issues in Trafficking in Persons Cases: Regional Case Digest – Southern Africa* (Questions typiques relatives aux affaires de traite des personnes : précis de jurisprudence régional – Afrique australe), une compilation et une analyse approfondie de plus de 80 affaires inédites de traite des personnes relevées dans toute

la région de la SADC. Ce précis a été élaboré au cours de l'année 2021 à l'aide des contributions d'experts de la région et d'ailleurs. Il traite des questions que rencontrent habituellement les praticiens de la région : exploitation par le travail, pratiques culturelles préjudiciables, exploitation sexuelle, moyens de preuve et autres questions de preuve.

54. L'ONUDC a également élargi la base de connaissances sur les mesures de lutte contre la traite des personnes, dirigeant des travaux de recherche et de développement des connaissances sur les grands événements actuels qui influent, à l'échelle mondiale et régionale, sur l'évolution de la traite, comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. En 2021, il a publié *The Effects of the COVID-19 Pandemic on Trafficking in Persons and Responses to the Challenges: a Global Study of Emerging Evidence* (Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la traite des personnes et solutions aux problèmes : étude mondiale sur les nouvelles preuves), publication qui a été entièrement traduite en espagnol, et dont le résumé a été traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ; et une étude thématique intitulée *The Concept of « Harbouring » in the Trafficking in Persons Protocol* (La notion d'hébergement dans le Protocole relatif à la traite des personnes). En mai 2022, dans le cadre de l'initiative régionale sur la traite des personnes en Europe du Sud-Est, l'ONUDC a publié *Exploitation and Abuse: the Scale and Scope of Human Trafficking in South-Eastern Europe* (Exploitation et violences : l'ampleur et la portée de la traite des personnes en Europe du Sud-Est), qui énonce des faits et des recommandations essentiels sur les difficultés les plus pressantes rencontrées par les praticiens de la région.

55. L'ONUDC Brésil envisage de lancer, en août 2022, une étude nationale sur les victimes de la traite exploitées aux fins du transport de drogues. Cette étude consistera à examiner la jurisprudence relative aux accusés ayant joué le rôle de « mules » dans le cadre du trafic international de drogues et dont la situation de vulnérabilité a été exploitée, et traitera des conséquences de la non-application du principe de non-sanction des victimes de la traite des personnes.

56. L'ONUDC a continué de publier les éditions biennales du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, qui présente une vue d'ensemble sur les tendances et les flux de la traite des personnes aux niveaux mondial, régional et national, la cinquième édition ayant paru en avril 2021. Ce rapport s'appuie sur les données recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé aux États Membres chaque année. Les réponses fournies sont les informations officiellement enregistrées sur les affaires de traite, les victimes et les responsables détectés dans les différents pays.

B. Promouvoir et appuyer l'application du Protocole par la coopération technique

1. Assistance législative et élaboration de stratégies et de mesures de coordination nationales

57. L'ONUDC a continué à aider la République dominicaine à réviser sa loi sur la traite des personnes. Cette loi, révisée en coordination avec le Ministère des affaires étrangères, est actuellement examinée par le Bureau du Procureur général.

58. Au cours de la période considérée, les bureaux extérieurs de l'ONUDC ont aidé les Comores, l'Inde et le « Somaliland », avec le concours d'experts du siège de l'ONUDC, à rédiger des lois sur la traite.

59. En juin 2021, dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a organisé, au Caire, un atelier sur les conditions juridiques et judiciaires de la protection des victimes de traite des personnes, au cours duquel des juges d'instruction et de première instance iraquiens se sont entretenus avec des juges égyptiens sur leurs expériences et leurs difficultés en matière de protection des victimes. Cet atelier a donné lieu à l'élaboration d'une note d'orientation, destinée à être adoptée par les juges en Iraq, décrivant précisément

l'application, au tribunal, des dispositions juridiques relatives à la protection à offrir aux victimes de la traite.

60. En décembre 2020, au Pakistan, l'ONUDC a commencé à travailler avec l'Agence fédérale d'enquête, dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, pour réviser et mettre à jour le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants pour la période 2021-2025. Trois réunions consultatives ont été organisées pour examiner le plan, qui a été lancé en juillet 2021.

2. Renforcement des mesures de justice pénale

61. Au Bangladesh, dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a apporté son soutien aux sept tribunaux spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes récemment créés dans le pays. Cette entreprise a commencé par des visites d'évaluation technique dans les tribunaux de Dhaka et de Chattogram, en octobre 2021 et janvier 2022, respectivement, destinées à déterminer l'appui technique et logistique dont ceux-ci avaient besoin, et les moyens par lesquels le projet pourrait contribuer à les rendre plus efficaces et plus favorables aux victimes. Une formation sur mesure a été organisée en mars 2022 pour tous les juges des sept tribunaux, ainsi que pour les juges des tribunaux de prévention de la répression des femmes et des enfants, qui s'occupent également des affaires de traite. Dans le cadre de la même initiative, l'ONUDC a dispensé une formation aux procureurs travaillant sur les affaires de traite des personnes dans des tribunaux spécialisés et autres cours.

62. Au cours de la période considérée, au Pakistan, l'ONUDC a formé et préparé, dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, 25 agentes des services de détection et de répression de l'Agence fédérale d'enquête aux techniques d'enquête liées aux affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants. Cette initiative visait à faire en sorte que les enquêtrices spécialisées jouent un rôle opérationnel dans les cercles de lutte contre la traite des personnes de l'Agence fédérale d'enquête. Elle a débuté par une formation spécialisée d'une semaine, en novembre 2020, suivie de trois sessions d'entraînement, en 2021 et 2022, qui ont permis aux participantes d'examiner plus en profondeur, dans la pratique, les subtilités des affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants, et de recevoir de solides conseils d'experts sur des questions difficiles.

63. L'ONUDC a poursuivi ses travaux au Malawi, notamment en dispensant une formation dans le camp de réfugiés de Dzaleka, en décembre 2020, puis en élaborant et en adoptant un protocole sur la traite des personnes, notamment des directives relatives à la détection, au sauvetage et à l'orientation des victimes présentes dans le camp. Entre janvier et mai 2021, les agents formés ont recensé 18 victimes et mené trois enquêtes sur des cas présumés de traite.

3. Promotion de la coopération internationale

64. Les 2 et 3 mars 2022, l'ONUDC a organisé, en Europe du Sud-Est, une réunion régionale d'experts sur les enquêtes financières et le recouvrement d'avoirs en lien avec la traite des personnes, notamment sur l'indemnisation des victimes. Cet atelier a été l'occasion de diffuser des exemples de bonnes pratiques et de difficultés liées à la lutte contre les flux financiers illicites et au recouvrement d'avoirs dans le cadre d'interventions menées à l'étranger.

65. Dans le cadre de l'initiative régionale « Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows » une réunion bilatérale de points focaux a été organisée pour l'application d'un protocole régissant les enquêtes et les poursuites dans les affaires de traite des personnes entre l'Équateur et le Pérou. Cette réunion, qui s'est tenue les 30 septembre et 1er octobre 2021, a rassemblé des représentants du pouvoir judiciaire, des juges de la Cour suprême, des procureurs et des agents des services de détection et de répression des

deux pays. En conséquence, l'Équateur et le Pérou ont signé un accord-cadre de coopération interinstitutionnelle qui a renforcé les liens entretenus par les mécanismes nationaux de coordination, les services de détection et de répression et les procureurs spécialisés de ces deux pays avec le Réseau ibéro-américain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants.

66. En Asie centrale, le Conseiller régional de l'ONUDC pour la traite des personnes et le trafic illicite de migrants a fourni des services essentiels de mentorat à des agents de l'État, notamment au Bureau du Procureur général du Kirghizistan, sur la collecte de preuves dans son affaire de traite des personnes avec la Turquie et l'Italie (23 avril 2021) et, en Ouzbékistan, aux enquêteurs du bureau régional du Ministère de l'intérieur, sur la collecte de preuves dans une affaire de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle en Turquie (23 juin 2021).

67. En mars 2021, l'ONUDC a participé à la fois à la phase opérationnelle d'ouverture et à la clôture de l'opération « White Sand » menée par INTERPOL dans les Caraïbes contre les réseaux de trafic actifs en République bolivarienne du Venezuela, à Aruba et à Curaçao. Il a animé une réunion de coordination entre le réseau opérationnel de spécialistes de la lutte contre la traite des personnes d'INTERPOL, les représentants des pays participants et les procureurs spécialisés, et facilité les travaux de leur première réunion. Dans le cadre de l'initiative régionale « Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows », la participation de procureurs de la Trinité-et-Tobago et d'Aruba a été facilitée.

68. Les 1er et 2 septembre 2021, l'ONUDC a organisé un atelier interrégional sur la lutte contre la traite des personnes par voie aérienne, qui a réuni 62 participants de 15 pays (dont 24 % de femmes), pour examiner les tendances récentes de la traite des personnes par voie aérienne et renforcer les moyens de communication et de coopération ainsi que les capacités dont disposent les agents des services de détection et de répression et les procureurs des pays d'Afrique de l'Est, du Moyen-Orient et du Golfe pour détecter ces affaires, en intercepter les responsables et enquêter à leur sujet.

69. Toujours en 2021, une enquête menée avec le concours d'INTERPOL et de l'ONUDC pendant trois années a abouti à l'arrestation, par la police colombienne, de six individus soupçonnés de traite et d'exploitation sexuelle de femmes colombiennes et vénézuéliennes. L'ONUDC a joué un rôle d'appui essentiel dans cette enquête, en facilitant l'échange de renseignements et en coordonnant l'action des services de police et de la justice, notamment pour l'audition des victimes.

70. Dans le cadre de l'initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, la première assemblée générale annuelle du réseau des défenseuses de la cause du genre a été organisée à Doubaï. Elle a porté sur les derniers développements concernant les questions de genre survenus dans les pays partenaires et sur les difficultés rencontrées à cet égard, et permis aux membres de faire le point sur ces questions, de faciliter la coopération et de recenser de nouvelles synergies dans ce domaine, et de planifier l'année à venir. Plus de 35 membres du réseau et expertes techniques ont participé à cette manifestation, qui s'est tenue, selon des modalités hybrides, du 9 au 11 novembre 2021.

4. Collecte de données et travaux de recherche

71. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué à travailler à une étude régionale sur les flux financiers illicites provenant de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants en Afghanistan, en Iraq et au Pakistan. Cette étude, un projet conjoint de l'initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC, avait pour objet de cartographier les tendances conjoncturelles et structurelles des flux financiers illicites provenant de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants, et de mieux comprendre les modèles économiques et les

modèles de paiement des entreprises se livrant à ces activités. Étant en cours de finalisation, elle devrait être publiée au dernier trimestre de 2022.

72. En 2021, dans le cadre de l'initiative régionale « Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows », l'ONUDC a produit sept rapports de pays sur la situation des flux migratoires mixtes, notamment sur les risques, les modes opératoires et les tendances actuelles des réseaux criminels associés à la traite de Vénézuéliens migrant dans la région. Ces rapports ont fourni aux services de détection et de répression et aux autorités chargées des poursuites dans les pays bénéficiaires des informations fiables sur les modes opératoires des réseaux criminels associés à cette traite.

73. Au premier trimestre de 2022, dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a publié une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités offertes et des risques entraînés par les conséquences de la situation en Afghanistan sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans les pays voisins. Le rapport final énonçait des recommandations en faveur de mesures immédiates et à moyen terme à prendre pour faire face à cette situation.

5. Prévention de la criminalité et sensibilisation

74. En juin 2021, l'ONUDC et le Centre international pour la prévention de la criminalité ont organisé le « DataJam contre l'exploitation », un concours en ligne visant à mettre au point des solutions technologiques permettant de repérer et de protéger les victimes de traite des personnes et de faciliter les poursuites judiciaires. Les participants étaient des étudiants d'universités et de jeunes diplômés de 19 établissements d'enseignement supérieur. La solution lauréate a été une application Web qui facilitait les enquêtes policières sur les réseaux de traite des personnes en analysant des milliers de publicités pour trouver des indicateurs de traite, en organisant les informations intéressantes et en les rendant facilement accessibles aux enquêteurs de police.

75. Au cours de la période considérée, dans le cadre de son initiative Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et du réseau des défenseuses de la cause du genre, l'ONUDC a lancé la campagne « Women Can » (Les femmes sont capables). Cette campagne présentait des profils de femmes et d'hommes occupant des postes de direction en Asie et au Moyen-Orient et visait à diffuser auprès des femmes des conseils de femmes et d'hommes d'influence appartenant au secteur de la justice pénale. Elle avait également pour objectif de mobiliser les dirigeants des organismes de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants afin de promouvoir une réforme au niveau institutionnel destinée à assurer une meilleure représentation et une meilleure promotion des femmes.

6. Protection et accompagnement des victimes

76. Grâce aux activités de mentorat et de formation menées par l'ONUDC au Malawi, le premier foyer d'accueil pour victimes de la traite a été créé dans le pays, 43 victimes ont été secourues et 5 suspects arrêtés au premier semestre de 2020. En outre, entre le 19 et le 30 novembre 2020, 81 victimes de la traite des personnes (57 femmes et 24 hommes) ont été secourues et 13 suspects arrêtés, grâce aux séances de mentorat organisées à Blantyre, Mwanza, Lilongwe, Mzuzu, Karonga et Chitipa. Le mentorat a également permis d'établir des liens de coopération et de communication entre les agents des services de détection et de répression, les travailleurs sociaux et les foyers d'accueil pour l'orientation des victimes, afin de mettre fin aux pratiques consistant à héberger celles-ci dans des cellules de commissariats de police ou en prison.

77. Dans le cadre de l'initiative régionale « Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows », cinq pays ont pris des mesures pour renforcer leurs mécanismes nationaux d'orientation :

le Brésil a produit une brochure sur son cadre institutionnel national de lutte contre la traite des personnes, notamment sur les numéros d'urgence et les mécanismes d'orientation, ainsi que les procédures de coopération internationale ; la Colombie a lancé un mécanisme renforcé de détection et de renvoi des affaires de traite des personnes à des fins de travail forcé ; l'Équateur a continué à élaborer des directives générales relatives à l'orientation des victimes ; le Pérou a élaboré un manuel de directives générales relatives à la détection et au renvoi des affaires de traite des personnes, et continué à mettre à jour son protocole intersectoriel pour la prévention contre la criminalité, la poursuite des responsables, et la protection, la prise en charge et la réinsertion des victimes de la traite des personnes ; et Aruba a créé une plateforme pour les organisations humanitaires.

78. En 2021, l'ONUDC s'est associé aux autorités jordaniennes et libanaises pour répondre aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés et des personnes déplacées dans ces pays, notamment en organisant des ateliers sur la détection de victimes de la traite parmi les réfugiés et sur les moyens de lutter contre cette forme de criminalité. Ces ateliers ont réuni des agents des services de détection et de répression, des inspecteurs du travail, et des représentants des services sociaux, du secteur de la santé et des organisations non gouvernementales du gouvernorat d'Irbid.

79. En juin 2022, l'ONUDC a organisé, à Bagdad, un atelier intitulé « Access to justice and reparations for victims of trafficking in persons in the post-conflict period » (Accès à la justice et aux réparations pour les victimes de traite des personnes en période de sortie de conflit). L'atelier a été l'occasion d'étudier les questions de l'accès à la justice et des réparations pour les minorités visées par Daech, comme la minorité yézidie, car nombre d'entre elles étaient également victimes de la traite. Il a permis d'examiner la place accordée à la question de la traite des personnes dans les processus de justice pénale, de justice civile et de justice réparatrice créés après le départ de Daech, ainsi que les possibilités de coopération technique avec le Gouvernement iraquien sur cette question.

III. Conclusions

80. Pour promouvoir l'application du Protocole relatif à la traite des personnes, notamment en apportant une assistance technique aux États Membres et en favorisant la coopération interinstitutions, l'ONUDC a toujours recherché la participation active de toutes les parties concernées aux niveaux international, régional et national.

81. Malgré les progrès accomplis, la traite des personnes reste un problème urgent de dimension mondiale, qui cause des victimes et touche toutes les régions. L'ONUDC continuera de promouvoir le Protocole sur la traite des personnes et d'en encourager l'application, et travaillera conjointement avec les États Membres et les organisations internationales, la société civile et les victimes pour accroître l'efficacité de la lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes. En dépit d'un succès qui ne se dément pas et de retombées croissantes au niveau mondial, ces activités restent insuffisamment dotées, aussi l'invitation adressée par la Conférence aux États Membres, dans sa résolution 10/3, pour qu'ils fournissent des ressources extrabudgétaires à ces fins, reste-t-elle d'actualité.

82. Il est essentiel que le Mécanisme d'examen de l'application soit mis en œuvre en temps voulu, que les États parties préparent sans délai leur propre examen et s'efforcent à cet égard d'évaluer l'application du Protocole relatif à la traite des personnes sur leur propre territoire, afin de renforcer l'action menée au niveau mondial pour lutter contre la traite des personnes, notamment par un recensement formel des lacunes et des insuffisances en la matière. De même, une participation accrue de tous les États parties à la mise en commun, dans le cadre du Groupe de travail sur la traite des personnes, des difficultés et des expériences qu'ils rencontrent face à la traite des personnes, permettra d'améliorer l'évaluation du phénomène et les enseignements tirés dans ce domaine.

83. Dans tous ses travaux sur la traite des personnes, l'ONUDC continue de travailler directement avec un large éventail de parties prenantes expertes, y compris les victimes de la traite et les personnes qui travaillent étroitement avec elles dans la société civile, et il encourage les États parties à collaborer de la même manière avec tous ceux qui ont des connaissances sur la traite des personnes, une expérience de cette question et la capacité d'avoir une influence positive dans la lutte contre ce phénomène.